



Comment (ne pas) rater sa charte de la participation ?

*Atelier de co-construction du jeudi 8 mars, 9h00-1030
organisé par l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne
en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille*

De nombreuses collectivités territoriales ont mis en place une charte de la participation citoyenne ou souhaitent le faire. Une telle charte peut contribuer à améliorer les pratiques de participation mais l'expérience montre qu'elle ne le garantit en rien. Comment faire en sorte qu'une charte soit véritablement utile ? Cet atelier avait pour objet, à partir du partage d'expérience des participants, de dégager des propositions concrètes pour ne pas rater sa charte !

Les constats et le questionnement

Pierre-Yves Guihéneuf, Délégué général de l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne rappelle que l'Institut a organisé en 2013 une rencontre nationale sur ce thème et met à disposition sur son site internet¹ un inventaire des chartes existantes afin de donner des références et faciliter les contacts.

La Métropole européenne de Lille a rédigé récemment une charte de la participation citoyenne², Aurélie Avril, Cheffe du service Citoyenneté et Jeunesse, fera part de son expérience lors de l'atelier.

Pascal Jarry, Directeur de la Mission Démocratie Participative / Egalité Femmes Hommes au Conseil départemental de Haute Garonne, insiste sur l'effectivité nécessaire de la charte. Une belle charte, c'est comme un beau livre de cuisine. On peut avoir un beau livre de cuisine chez soi, s'il n'est jamais ouvert, on ne mangera pas mieux ! Une charte doit servir à faire évoluer les pratiques de la collectivité et il faut réfléchir aux conditions nécessaires pour qu'elle soit effectivement utilisée.

« Dans certaines maisons, il y a de beaux livres de cuisine, cela ne signifie pas pour autant qu'on y mange bien.

Dans certaines collectivités, il y a de belles chartes, cela ne signifie pas pour autant qu'on y participe mieux.

Ecrire une charte, cela ne suffit pas, il faut se poser la question des conditions de mise en œuvre et de son évaluation. »

¹ Voir : <https://i-cpc.org/les-chartes-de-la-participation/>

² Voir : <http://www.lillemetropole.fr/mel/participation-citoyenne.html>

Hélène Cauchoix, co-présidente de l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne, propose une méthode de travail : autour des questions posées, lister en premier lieu les conditions nécessaires pour rater sa charte, puis énoncer des stratégies contraires, enfin proposer des méthodes ou des outils tirés de l'expérience. C'est cette production collective qui est présentée ici.



Les questions posées :
comprendre les conditions de l'échec pour mieux réfléchir aux conditions du succès

- Comment rater l'**écriture** de sa charte ?
- Comment faire en sorte qu'elle soit **ignorée des collègues** et ne provoque pas de changement de pratiques ?
- Comment s'assurer qu'elle soit **méconnue des citoyens** et ne provoque pas de mobilisation ?
- Comment rater son **évaluation** ou son suivi et faire en sorte qu'elle soit absente des bilans officiels ?
- Comment la rendre **inutilisable** et faire en sorte qu'il n'y ait pas de mise en œuvre concrète ?

Les recommandations

Les recommandations suivantes constituent une synthèse de la production de l'atelier.

Pourquoi la participation ? Pourquoi une charte ?

Il faut commencer par le sens, les objectifs. La première chose est de s'interroger : pourquoi veut-on faire participer les citoyens ? Et pourquoi veut-on une charte de la participation ? Les réponses à ces questions permettent de dessiner une stratégie politique. Ensuite seulement viennent les questions opérationnelles : quelle co-écriture ou co-élaboration ? Quelle équipe projet ? Quelles questions-clés se poser et avec quel calendrier ?

Co-piloter

Il est utile de constituer une petite équipe-projet au sein de la collectivité, si possible transversale et pluri-disciplinaire, qui va porter le projet de charte depuis son élaboration jusqu'à son suivi et son évaluation. Y associer le service de communication, mais le pilotage doit être assuré par le service « Citoyenneté » ou équivalent. Donner à cette équipe une formation initiale pour que tout le monde parle le même langage.

Co-écrire

Eviter d'élaborer une charte en vase clos ! Organiser des ateliers de co-écriture en associant élus, services, associations, citoyens. Utiliser une plateforme collaborative pour recueillir les avis. Mobiliser les citoyens : lettre d'information, appels téléphoniques, tirage au sort, porte-à-porte, travail de rue, rémunération des participants... Valoriser leur participation en donnant à tout cela un côté festif !

Pendant le processus, il est possible de proposer des permanences aux agents pour échanger sur le projet, préciser les termes, acculturer les collègues. Il est possible également d'organiser des focus groups avec les collègues : pour vous, qu'est-ce que la participation ? Qui sont les citoyens ? Quelles sont vos craintes ?

Les groupes de travail en charge de la préparation doivent faire preuve de créativité : attention à ne pas leur imposer trop de cadre ! La réflexion peut porter à la fois sur les valeurs, les principes et les dispositifs.

Il faut veiller à la clarté des définitions et à l'accessibilité du texte. Une charte doit être courte, agréable à lire, accessible à tous.



Mettre en œuvre

Pour que cela fonctionne, il faut un élu dédié, un service dédié, le tout reconnu, visible dans l'organigramme!

Se doter de moyens humains et matériels pour la mise en œuvre de la charte. Ou adapter celle-ci aux moyens disponibles...

Définir le cadre dans lequel la charte doit être mise en œuvre. Lui donner une portée juridique.

Faire adopter la charte par une délibération pour lui donner de la crédibilité.

Communiquer

Présenter la charte à tous les services ainsi qu'à la population. Organiser des formations à la participation.

Prévoir des temps d'explicitation de la charte et de formation pour toutes les parties prenantes. Prévoir notamment des formations destinées aux chefs de projets.

S'appuyer sur les canaux de communication existants et sur des personnes relais (les former pour cela). Faire référence à la charte lors de la mise en œuvre des politiques publiques.

Montrer les applications concrètes de la charte, recueillir des témoignages, diffuser de l'information sur la charte via les outils de communication habituels, produire des articles (« Ils l'ont fait : ..! »).

Evaluer

L'évaluation de la charte est un élément important pour assurer son impact réel. En premier lieu, il faut se demander à qui cette évaluation doit être utile. Il faut mettre en place des outils d'évaluation de la charte qui pourront conduire à une adaptation de celle-ci en fonction des retours d'expériences. Il est sans doute utile de prévoir à ce niveau une partie « stable » de la charte et une partie qui sera amenée à évoluer. On peut intégrer dans la charte elle-même les dispositifs et moyens de la mise en œuvre et de son suivi-évaluation.

Prévoir un engagement clair. Clarifier d'abord pourquoi on évalue (objectif), quand (calendrier), quoi (critères) et par qui (évaluation par un tiers extérieur, auto-évaluation). Un groupe de travail composé d'élus, d'agents et d'habitants peut définir les modalités de l'évaluation.

Prévoir un bilan annuel de la charte, par ceux qui ont participé à son élaboration (et d'autres si possible).

Créer un « Conseil des témoins » ou mettre en place des garants pour suivre et évaluer la mise en œuvre de la charte.

Merci aux participants à cet atelier pour la richesse de leurs réflexions !

Participants

- Aurélie Avril, Métropole européenne de Lille
- Ophélie Bannier, Citéo
- Lison Beanou, Mairie de Jarny
- Mary-Lyse Baudoux-Plas, Commissaire enquêteur et garant
- Coralie Blanc, DDCSPP 48
- Stéphanie Bombail-Bonhomme, Trame
- Claude Brand, Garant
- Guillaume Carayre, Département de Haute Garonne
- Hélène Cauchoix, ICPC
- François Coletti, CNCE et CLI de Cadarache
- Pierre-Yves Delcourt, Idea Link
- Emilie Delemotte, Mairie de Béthune
- Lucie Demondion, C&S Conseils
- David Desroches, Ville de Vitrolles
- Renée Faraut, DREAL Occitanie
- Héloïse Filez, CDD du Département des Hauts-de-Seine
- Carole Garnier, Min. de la Transition Ecologique et Solidaire
- Pierre-Yves Guihéneuf, ICPC
- Anne-Sophie Guillemot, Ville de Dinan
- Emeline Hassenforder, Irstea
- Marie Henni, ICFLa Sablière
- Virginie Henrique, Département de Loire-Atlantique
- Emmanuelle Jacomet, Marie de Toulouse
- Pascal Jarry, Département de Haute Garonne
- Hélène Larralde, Ag. d'urbanisme Atlantique et Pyrénées
- Mathilde Le Ficher, La compagnie des Rêves urbains
- Emmanuelle Lefèvre, Région Bretagne
- Tiphaine Lehuré, Département d'Ille-et-Vilaine
- Anne Lopez-Mariani, Ville de Rennes
- Elisabeth Louazel, Ville de Dinan
- Agathe Luciani, Communauté d'agglo. Creil Sud Oise
- Hélène Maquinghen, Amiens métropole
- Sylvain Morvan, la Gazette des Communes
- Anisa Pardineille, Commissaire enquêteur et garant
- Bernard Pézelet, Conseil de dév. Valenciennes Métropole
- Nicoleta Popa, Région Occitanie
- Marine Resson, Saint Nazaire Agglomération
- Laurence Rosset, SNCF Réseau
- Anne-Marie Royal, Terre de Liens
- Claudie Sannier, Commissaire enquêteur et garant
- Valérie Trommeter, Commissaire enquêteur et garant
- Valérie Urman, Journaliste
- Valérie Vogel, Eco-quartier Strasbourg
- Tayssa Waldron, EDPR